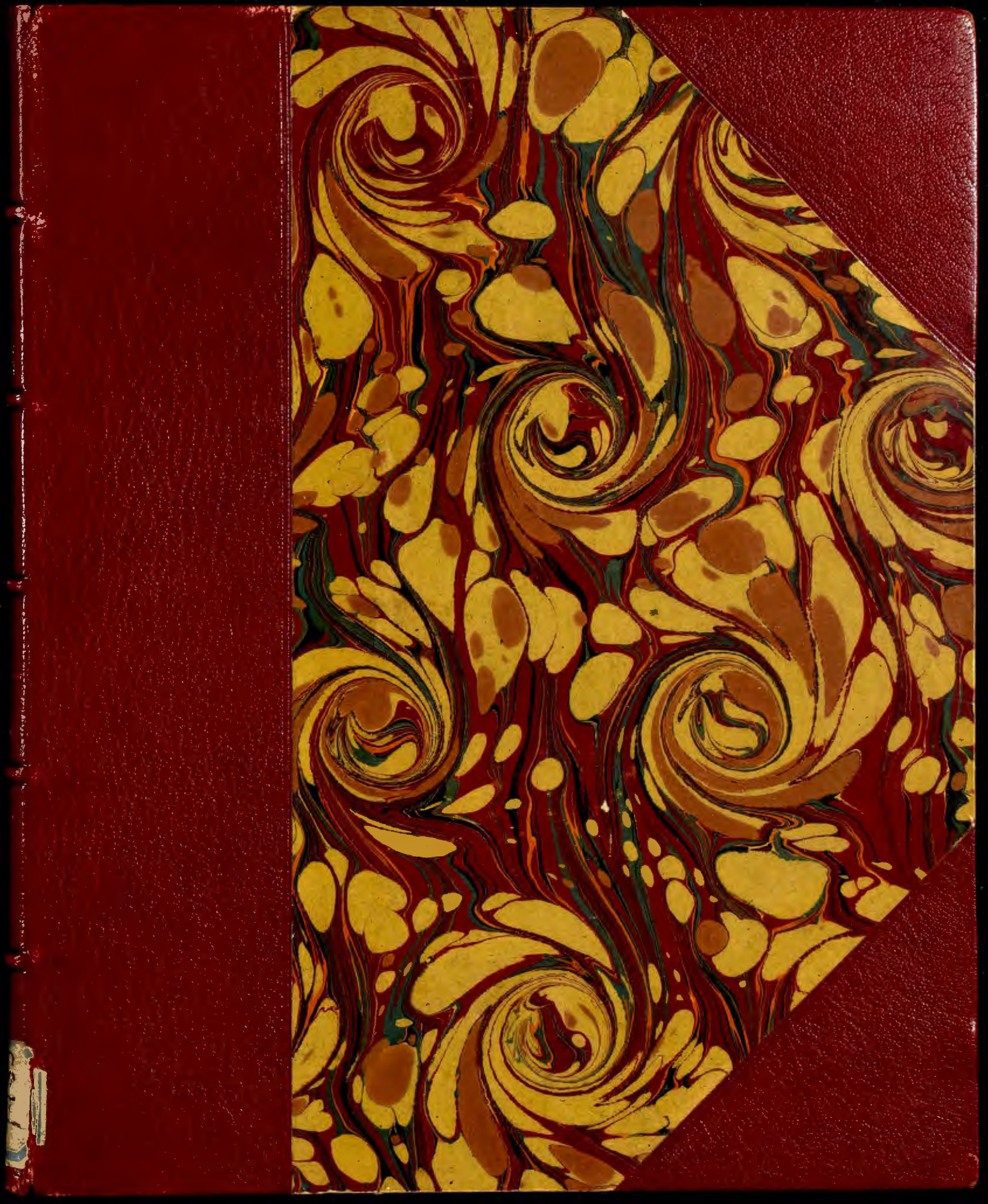

R. 1169

M170

94483

Sénat.

Paris, le 186

XXVI

BIBLIOTHÈQUE.

Autographe

de J. J. Rousseau

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

à M. Etienne Gallais
Bibl.re adj.t du Sénat

Monsieur

je serois désolé que vous pussiez croire que j'ai oublié la promesse que je vous avois faite de vous adresser de l'écriture de J. J. Rousseau pour l'offrir à la Bibliothèque du Sénat. j'ai l'honneur de vous envoyer un extrait, écrit par Jean Jacques pour servir à un ouvrage que composoit Mad. du Pin dont il étoit secrétaire, tout à la gloire de son sexe. je suis désolé que ce ne soit pas un ouvrage inédit; mais on ne peut offrir que ce que l'on a, la bonne volonté est réputée dit on pour le fait mais dans moment je récuse cette pensée j'eusse été trop heureux de pouvoir offrir et

déposer à la bibliothèque du Luxembourg un ouvrage de valeur. tel qu'il est veuillez l'accepter et le classer comme il vous plaira. j'aurai eu grand plaisir à ne pas paroître légère en promesse et à saisir l'occasion de me rappeller à votre bien aimable souvenir

veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance des sentiments très distingués avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble
et très Obéissant Serviteur
Le Comte de Villeneuve
Sénateur

Chateau de Chenonceaux à Bléré. Indre et Loire
le 8 octobre 1853. /.

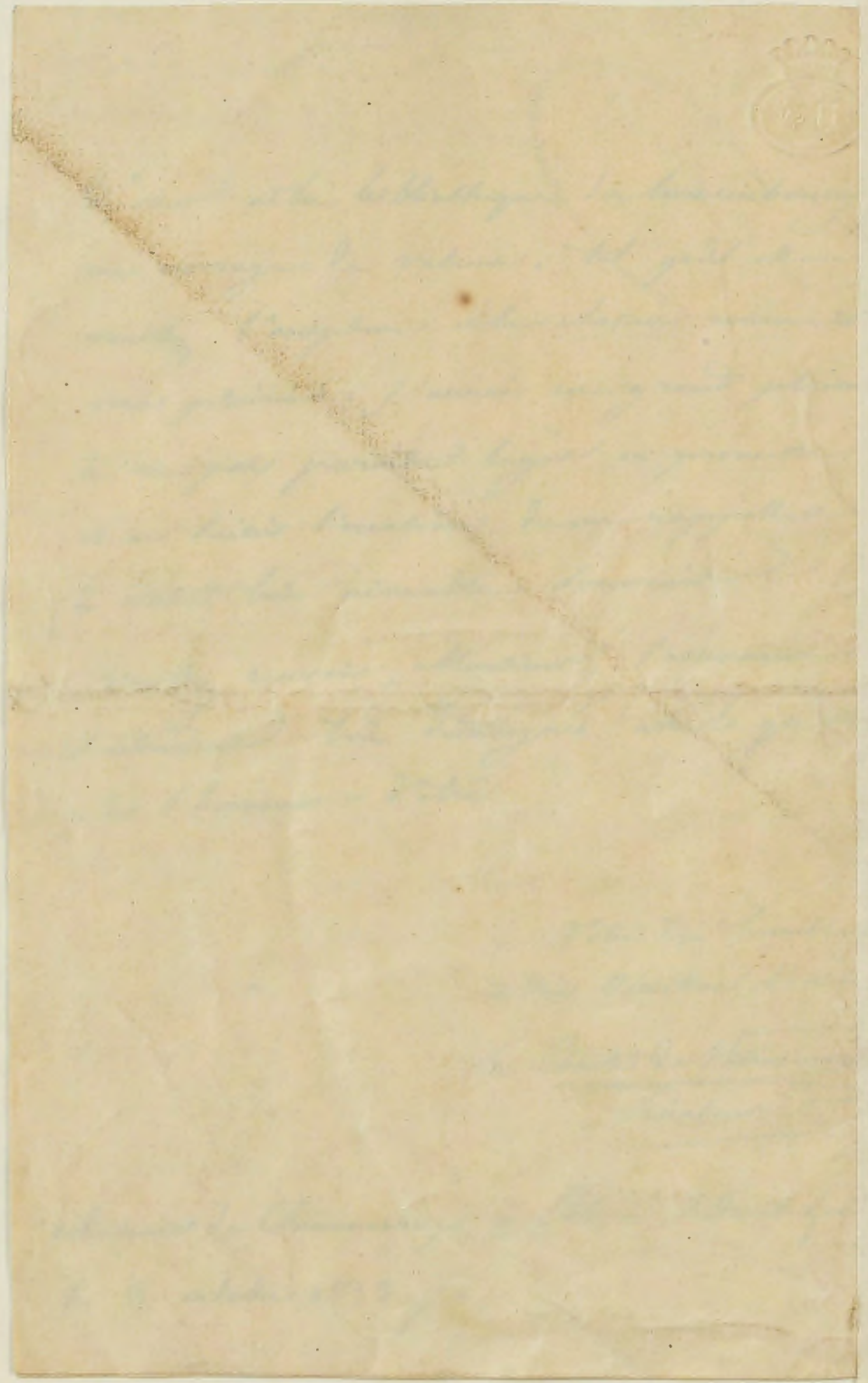

1

De la Religion des Payens.

22

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

Ecriture

de J. J. Rousseau

---

tiré des Manuscrits de la Bibliothèque du Château de Chenonceaux et offert à la Bibliothèque du Sénat par Le Comte de Villeneuve de Chenonceaux Sénateur

Le 10 octobre 1853.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

Des Religions Payennes.

En examinant les usages politiques du Peuple Romain et de tous ceux dont nous avons parlé, s'il est difficile d'y trouver le principe de la subordination des f. il l'est bien davantage lorsque l'on considére les idées et les coutumes religieuses de ces Nations. On sait le credit que les Sybilles ont eu dans la Gréce et le respect religieux que les Romains avoient pour leurs livres. Dans la Religion payenne que les Romains et touttes les Nations avoient professée jusqu'alors les f. partageoient, non seulement le sacerdoce, mais aussi les honneurs divins. et l'on a été si longtems sans entendre finesse à la distinction des séxes, que les anciens ~~Ce n'est pas dans la Mythologie~~ fesoient les mêmes divinités males et et femelles.*

* Venus, La Lune et Mercure ont été adorés sous les deux séxes.

Ce n'est pas dans la Mytologie des Anciens peuples qu'il faut chercher principalement leurs raisons. Cependant, l'idée de l'origine des Dieux chez toutes les Nations se trouve toûjours attachée à celle de l'origine du Monde, de la necessité d'un culte Religieux moral et politique. Excellente idée, qui doit faire honneur aux h. ēs dans l'idolatrie, et q. peut servir de preuve à la vraye Religion.

Quand on cherche chez les différentes Nāons l'idée Physique qu'ils ont prise d'abord de la divinité, on voit qu'ils l'ont prise indifféremment mâle et femelle. Quand les Religions sont devenues Symboliques, les Simulacres ont été l'un

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

et l'autre indifféremment. Quand les h. se sont livrés à l'idolatrie, et qu'ayant accordé les honneurs divins à ceux d'entre eux qui avoient été utiles aux autres, ils ont multiplié les honneurs et les temples ; il y en a eu autant sous les noms des f. que sous ceux des h.* et quand tous les differens cultes ont donné la naissance au Lacerdoce, les f. l'ont partagé avec une égale dignité et une égale autorité.

Les f. ont eu des fêtes et des Cultes communs avec les h. et des fêtes particulières entre elles pour lesquelles les h. n'avoient pas moins de vénération que pour les leurs. Les fêtes d'Isis et d'Osiris, celles d'astarté

* l'ordre des D. d'Ennius.

6

| rien netoit si celebre q
les prestresses dargos, leur
salar do le servoit dépoque
dons les Euenemens publics
notte
mr de fourmont
le jeune a trouvé
dans son voyage
de grece a trouvé
vne inscription qui
contient ~~la~~ vne suitte de
ces prestresses

et d'Adonis étoient generalemt.
respectées. | Les plus grands h.
Grecs et Romains et ce les
Empers. desirérent cõe un
honneur d'être initiés aux
mistéres de Cérés d'Eleusis
dont les f. étoient specialemt.
chargées. ~~On a jetté dans la~~ les especes de mistere
~~suitte quelques~~ sont devenus ridicules ~~sur~~
~~quelques uns de ces mistéres~~ et scandaleux.
~~On les a eu accusés de scandale~~,
mais cela n'étoit point
particulier aux mystéres et aux
fêtes des f. Les Prêtres
d'Anubis et d'autres abusérent
de leur ministére. Les abus
peuvent se glisser partout.
L'institution de ces ceremonies
et de chacune de ces fêtes
avoit eu des motifs respectables;
elles avoient subsisté longtems
respectées, et les

dans la religion des germains et des gaulois il y avoit des druides et druidesses chargés = ent du sacerdoce et lon avoit dans chaque nation autant de respect pr les vns q pr les autres

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

Nations étoient fort accoutumées à voir les objets de leur plus grande vénération entre les mains des f. | ~~Dans la Cerem~~

~~Dans la Ceremonie des Apotheoses le Corps des f. étoit placé à la droitte auprès de l'image Déifiée et les senateurs étoient à gauche.~~

~~ajouter icy~~

~~rien n'est si celebre q les prestresses d'argos, leur sacerdoce servoit d'époque dans les evenemens publics~~

~~chr de fourmont le jeune dans son voyage de grece a trouvé vne inscription qui contient vne suitte de ses prestresses~~

~~porter en notte~~

toutte lantiquité a connu le nom de matres+ sacrorum a coste de celuy de pater sacrorum, si les anciens ressuscitoient, au milieu de nous ils ~~n'auroient~~ n'entendroient pas

+ on voit encore a mets sur la porte dun ancien temple vn bas relief a lhonneur des deesses meres avec vne inscription, il y a vn autre monument des mêmes deesses sur le portail dune eglise de lyon

+ 8 ~~cette~~ notte Comedie a eté faite en 1730 ~~depuis 15 ou 20 ans~~ Contre les f. soupçonnées de jonssenisme

~~entendu~~ finnesse ~~au lettre~~ au nom ~~d'une Comedie qui sapele~~ + qu'on a donné par derision a certaines f. des meres de leglise et la Comedie de la f. dolteur auroit pû leur paroistre toul a fail insipide. Ils devroient être fort surpris de trouver les f. exclues de tout, après avoir vécu avec elles dans le partage des plus grandes fonctions et les ayant vu figurer par tout à côté d'eux | Dans les Ceremonies des Apotheoses les f. en corps avoient la droitte à côté de l'image toudis ~~et~~ déifiée ~~et~~ les senateurs se plaçoient à la gauche. — Quel différent spectacle aujourdhui de voir | ~~les f.~~ éloignées de touttes les cérémonies — Religieuses et ~~publiques~~ civiles, ne plus former aucun corps dans la societé et en être, pour ainsi dire, bannies, . .

| ayant même le pas sur eux en qlqs ollasions on scait ~~et~~

| non seulement les f. privées de ces distinctions et de ces honorables fonctions m̄ de les voir

~~Quand~~ si les différentes idées religieuses que nous ~~venons de~~ avons rapportées ~~n'auroient~~ n'ont été qu'un abus de la Religion que Dieu donna à Adam et depuis à Moyse, cela ne change~~roit~~ rien à la conclusion que nous en pouvons tirer, Du partage de la vénération entre les hommes et les femmes, du partage de leur Sacerdoce, et en un mot d'une égalité très parfaitte.

la Considération des respects et même de ~~la vénération~~

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

11

Des Vestales Romaines

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

On sait que l'établissement des Vestales romaines avoit été formé dans Rome par Numa second Roy des Romes. Cet ordre avoit été créé avec toutes les distinctions et tout l'appareil des dignités qui le rendent respectables au peuple.

Les Vestales étoient chargées de la garde du feu sacré et de certains simulacres sur lesquels on n'est pas d'accord. Cet ordre se trouvoit placé pour ainsi dire à la tête de la Religion et de l'Etat. Car non seulement les Vestales étoient chargées des fonctions Religieuses pour lesquelles les Romains avoient le plus de respect et de dévotion : mais elles avoient une grande

2

mais dont la vûë étoit interdite généralement et à cet égard tout étoit profane jusqu'aux Pontifes mêmes. Les Vestales étoient chargées de faire des secours aux Ministres de la Religion, et elles d'aller certains jours de l'année faire au Roy des sacrifices des exhortations pour ses devoirs.

Le grand Pontife seul avoit inspection sur les fautes que les Vestales pouvoient commettre. Nous n'entrerons point ici dans la discussion sur la correction de vierges dont on a tant demandé compte à Mr. l'Abbé Nadal et que Plutarque a dit qui se faisoit à travers des rideaux. Nous nous tiendrons à la punition telle qu'elle fut que le grand Pontife avoit droit de faire.

Les Vestales étoient admises dès l'âge de 6 ans au service de Vesta elles n'y étoient engagées que pour 30 ans au bout desquels elles pouvoient se marier si elles vouloient. Elles faisoient vœu de virginité l'infraction de leur vœu étoit punie proportionnellement aux honneurs qu'on leur rendoit en général; c'est à dire, avec excès. On les enterroit vives celles qui y avoient manqué. Ces horribles exécutions se faisoient dans un lieu qui en fut nommé le champ exécrable et qui méritoit d'autant mieux ce nom qu'on y vit périr des innocentes.

Ces crimes et leurs punitions furent fort rares et la sagesse des vestales ajoutoit encore au respect que le Peuple Romain avoit pour leur ordre.

influence dans les affaires civiles et dans celles de l'Etat. La personne des Vestales étoit sacrée. On leur portoit le plus grand respect. La présence seule d'une Vestale donnoit grace au Criminel qu'elle rencontroit pourvu qu'elle assurât par serment que le hasard seul avoit fait la rencontre ce qui étoit la seule occasion où on exigeoit d'elles le serment; en toutte autre occasion leur simple témoignage étant receu et ayant la force du serment. #

Les Vestales avoient des places de distinctions à toutes les espéces de Jeux et de Spectacles Publics. On regarda cet honneur fait à une Impératrice de

à vérifier

#1' habillement des Vestales avoit quelque chose de magnifique et d'élegant. Elles portoient une coiffe voutte où pendoient plusieurs rubans. Leur habit ordinaire étoit une espéce de robe blanc avec une manteau de Pourpre, et pour les jours de fête elles avoient des ornemens particuliers.

On sait que les Vestales étoient accompagnées d'un Licteur qui portoit devant elles les faisceaux. Dion qui a vécu dans le 3me siécle a dit que ce fut au tems des triumvirs que cet usage fut établi à l'occasion d'une Vestale qui fut violée en rentrant de nuit chez elle: mais avant que Dion fut au monde on savoit que ces Licteurs avoient été donnés aux Vestales par Numa, et cette maniére d'aller seule exposée à tout ce qui peut arriver de nuit dans une grande ville est difficile à concilier avec la grande considération avec laquelle on voit naître l'ordre des Vestales. Le témoignage de Dion est encore suspect en ce point que les Licteurs ôtés des Consuls étoient obligés de baisser leurs faisceaux devant elles! Honneur en quel il est difficile de donner la vraie origine.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

lui avoir donné place au Cirque parmi les Vestales.

Ceux qui s'avisent de critiquer aujourd'hui la grande liberté qu'avoient les Vestales en qui rapprochent de cette critique la conduite qu'on a pu reprocher à quelques unes oublient que cet ordre a subsisté 11. cents ans toujours également estimé et considéré, qu'il fut très fort difficile à détruire et plus regretté dans Rome qu'aucun autre Monument Religieux du Paganisme.

Quand Theodose et Honorius joignirent à leurs Domaines tous les fonds destinés aux sacrifices, les Vestales soutinrent encore quelque tems dans l'Indigence leur considération

14

Si Simmaque Préfet de
Rome h. de la plus
grande naissance et de
la plus grande probité
demanda hautement à
l'Empereur Valentinien
leur rétablissement et il
paroit qu'il l'auroit
obtenu si S.t Ambroise
Archeq.ue de Milan n'en
eut dissuadé l'Emper.r
travaillant à abatre tous
les vestiges du Paganisme.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT.

L'histoire a conservé
les noms des Vestales qui
furent regardées coe coupables
il y en a eû 17 desquelles on
doit retrancher celles qui
furent condamnées injustem.t,
~~telles~~ que celle que nous avons
cité,

On doit retrancher aussy
celles qui se donnerent
volontairement la mort peut
etre seulem.t pour eviter
la honte d'avoir a se
justifier.

a lors a peine trouvera t'on
un de ces procès en cent ans,

16

ne peut on pas dire que les
Nations seroient heureuses
si dans le cœur des Sociétés
humaines on n'avoit jamais
pû compter qu'un —
prévaricateur par siècle
dans chaque ordre ?

Les annotations sont en extraits
faits et écrits par J. J. Rousseau
dans de la main de Mad. Du Pin
dont il étoit le Secretaire et qui
rassembloit tous les materiaux
pour la Composition d'un ouvrage
sur un homme des femmes.